



Schweizerisches Gesundheitsobservatorium  
Observatoire suisse de la santé  
Osservatorio svizzero della salute  
Swiss Health Observatory

# Inventaire d'une sélection des banques de données sur la santé en Suisse

*Silvia Strub, Stefan Spycher  
et Theres Egger*

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS)

## Resumé

---

Silvia Strub, Stefan Spycher et Theres Egger, Inventaire d'une sélection des banques de données sur la santé en Suisse; Document de travail 6 de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan); Neuchâtel 9/2004 (ISBN Nr. 3-907872-12-6)

Commande: [obsan.expedition@gewa.ch](mailto:obsan.expedition@gewa.ch) ou Obsan-Versand, c/o GEWA,  
Tannholzstr. 14, CH-3052 Zollikofen, CHF Fr. 10.- plus frais d'envoi

---

## Resumé

### Situation de départ et problématique

Afin de garantir une meilleure coordination et de constituer une base de connaissances, les cantons et la Confédération ont décidé en 1999 d'élaborer une politique nationale dans le domaine de la santé. L'une des premières mesures prises fut de créer l'Observatoire suisse de la santé (Obsan). Pour accomplir sa mission, l'Obsan doit pouvoir accéder lui-même aux principales banques de données se rapportant au domaine de la santé et avoir connaissance des autres sources d'information disponibles sur ce thème. L'Obsan a donc chargé le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) d'établir un inventaire des banques de données traitant du domaine de la santé en Suisse.

La structure et le caractère exhaustif d'un inventaire dépendent toujours de son utilisation finale. Dans le présent contexte, il s'agissait en premier lieu de permettre à l'Obsan de remplir les fonctions qui lui étaient assignées. Il a fallu définir des concepts pour établir une distinction entre les banques de données selon qu'elles présentaient un intérêt ou pas. Par conséquent, les banques de données répertoriées dans ce rapport de travail ne donnent pas un aperçu complet de toutes les banques de données traitant du secteur de la santé. Il s'agit plutôt d'une sélection de banques de données qui sont présentées en détail ci-après.

Le terme de «banque de données» doit être compris dans une acception large et non technique. Il regroupe les sources d'information les plus diverses: données administratives (enquêtes et statistiques officielles, données des registres, listes de membres, données sur les assurances), informations collectées sur la base d'enquêtes (sondages) ou encore données de synthèse ou données secondaires (issues d'une combinaison de plusieurs sources de données). Les données provenant d'études cliniques, ne se référant pas de manière générale à l'ensemble de la population, n'ont aucun intérêt pour le présent inventaire.

### Sélection des banques de données

L'Obsan a défini dès le début des travaux trois critères essentiels auxquels chaque banque de données devait souscrire pour être sélectionnée. Les informations contenues devaient tout d'abord permettre de tirer des conclusions pour l'ensemble de la Suisse. Ensuite, ces informations devaient «présenter un intérêt dans le domaine de la santé». Enfin, la banque de données en question devait être mise à jour régulièrement (au minimum tous les cinq ans).

La première liste qui a été établie recensait 274 banques de données susceptibles d'être retenues. Elle se basait sur une recherche de littérature effectuée par les auteurs ainsi que sur des données complémentaires de l'Obsan. Après application des trois critères cités plus haut, la liste a été réduite dans un premier temps à 164 banques de données. A cet égard, il a fallu notamment affiner le critère «présenter un intérêt dans le domaine de la santé». Un concept a donc été élaboré, qui a permis de définir dix catégories au sein de la thématique Santé / Domaine de la santé. Sur ces dix catégories, sept ont été classées par l'Obsan comme présentant

un intérêt direct dans le domaine de la santé. Il s'agit des catégories «Comportement en matière de santé», «Etat de santé», «Demande de prestations médicales», «Offres de prestations médicales», «Prix, tarifs, coûts, planification», «Conséquences indirectes de l'état de santé» ainsi que «Assurances-maladie et (co)financement». Les trois catégories «Mode de vie et situation professionnelle», «Nuisances environnementales» et «Prédispositions génétiques» ont été considérées comme ne présentant par contre qu'un intérêt indirect. Les banques de données regroupant pour l'essentiel des informations appartenant à l'un de ces trois derniers domaines n'ont pas été retenues dans la liste des 164 banques de données.

Afin de restreindre encore davantage cette sélection et de s'assurer que toutes les banques de données de Suisse présentant un intérêt dans le domaine de la santé avaient bien été répertoriées, 14 experts ont été priés d'évaluer et de compléter la liste des 164 banques de données. Lors de cette appréciation, les trois critères que nous avons déjà cités (possibilité de tirer des conclusions à l'échelle de la Suisse, intérêt dans le domaine de la santé, actualisation régulière) ont de nouveau joué un rôle prépondérant. En outre, les experts se sont vus confier la mission d'estimer l'importance de ces banques de données pour la politique sanitaire au cours des prochaines années. Suite à leurs remarques, 20 banques de données supplémentaires ont été ajoutées à la liste.

Sur la base des estimations des experts, des auteurs et de l'Obsan, 164 banques de données (plus 20 autres citées par les experts) ont été classifiées, puis évaluées afin de déterminer si elles pouvaient présenter un intérêt pour l'Obsan dans l'accomplissement de sa mission. Au terme de cette sélection, 99 banques de données ont été retenues et ont fait l'objet d'un suivi. Parmi elles figurent 12 banques de données qui sont d'ores et déjà à la disposition de l'Obsan pour effectuer des analyses.

Afin de décrire ces 99 banques de données de manière aussi uniforme que possible, un questionnaire a été remis aux producteurs de données. Il portait sur les points suivants: nom et adresse des producteurs de données, informations générales sur la banque de données (titre, bref descriptif, etc.), méthode (univers de base, unités d'enquête, échantillon, mode de collecte des données, représentativité, etc.), dimension temporelle, rythme de collecte des informations, limitation géographique ou différenciation des données, lien avec le thème de la santé, caractéristiques relevées (variables), lien avec les autres sources de données, documentation/ publications, accès aux données/bases juridiques ainsi qu'indications techniques concernant la base de données.

Sur la base des réponses fournies par les producteurs de données, 70 banques de données ont été retenues et ont fait l'objet d'une description détaillée lors d'une étape suivante. Un bref descriptif a été rédigé pour chacune d'entre elles. Les 29 banques de données restantes n'ont plus été prises en considération, soit parce qu'elles étaient citées en double ou n'existaient plus, soit parce qu'elles ne satisfaisaient pas suffisamment aux critères de sélection initiaux.

Dans le cadre d'une procédure d'examen, les 70 brefs descriptifs ont été soumis aux producteurs de données à des fins de contrôle et d'actualisation. Lors d'une dernière étape et sur la base de ces informations corrigées, les banques de données entrant en ligne de compte pour

l'inventaire ont été sélectionnées. Il s'agit de banques de données qui répondent de manière effective aux trois critères préalablement définis (possibilité de tirer des conclusions à l'échelle de la Suisse, intérêt dans le domaine de la santé, actualisation régulière). Elles sont au nombre de 61.

## Inventaire

Le *tableau 1* répertorie les 61 banques de données de l'inventaire. Elles sont réparties en trois catégories de producteurs de données (administration fédérale, autres producteurs de données en Suisse, producteurs internationaux). Pour chaque banque de données, un bref descriptif a été rédigé, qui indique les principales caractéristiques. Le tableau 1 précise en outre pour chaque banque de données le niveau de sélection résultant de la.

**Tableau 1: les 61 banques de données figurant dans l'inventaire**

N°	Producteur de données	Nom de la banque de données	Niveau de sélection
Producteur de données de l'administration fédérale			
1	Office fédéral de la santé publique OFSP	Données suisses sur les valeurs nutritives (composition des différents aliments)	6
2	Office fédéral de la santé publique OFSP	Swiss Paediatric Surveillance Unit, SPSU (recherche de maladies rares chez les enfants)	5
3	Office fédéral de la santé publique OFSP, Section Epidémiologie et maladies infectieuses	Système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses	4
4	Office fédéral de la santé publique OFSP, Section Mathématique et statistique	Données nécessaires à la surveillance des assureurs-maladie	3
5	Office fédéral de la santé publique OFSP, Section Mathématique et statistique	Subsides fédéraux destinés à la réduction individuelle des primes (RIP) dans l'assurance-maladie	2
6	Office fédéral de la santé publique OFSP, Section Mathématique et statistique	Banque de données de l'assurance-maladie, KKDB (données commerciales des assureurs LAMal)	3
7	Office fédéral de la santé publique OFSP, Section des examens fédéraux pour les professions médicales	Examens fédéraux pour les professions médicales, MEDUSE	4
8	Office fédéral de la santé publique OFSP, Unité principale Dépendances et sida	Statistique nationale des traitements avec prescription de méthadone	6
9	Office fédéral de la santé publique OFSP, Unité principale Dépendances et sida	Banque de données sur les patients en traitement avec prescription d'héroïne	3
10	Office fédéral de la santé publique OFSP, Section Systèmes de déclaration, Sentinella	Sentinella – Surveillance des maladies transmissibles pouvant être évitées par vaccination	4
11	Office fédéral de la santé publique OFSP, Registre central de dosimétrie	Registre central de dosimétrie (personnes exposées aux rayonnements dans l'exercice de leur profession)	5
12	Office fédéral de l'assurance militaire OFAM	Système d'information de l'assurance militaire	2
13	Office fédéral de la police OFP, Service d'analyse et de prévention	Statistique suisse des stupéfiants	3
14	Office fédéral des assurances privées OFAP	Traitement Electronique des Données des Assurances Privées, TEDAP (données d'exploitation des assureurs privés)	4
15	Office fédéral des assurances sociales OFAS, Secteur Statistique 1	Allocations pour impotents de l'AVS/AI	1
16	Office fédéral des assurances sociales OFAS, Secteur Statistique 1	Rentes de l'assurance-invalidité, rentes AI	2
17	Office fédéral des assurances sociales OFAS, Secteur Statistique 1	Prestations en nature de l'assurance-invalidité, prestations en nature AI	1
18	Office fédéral des assurances sociales OFAS, Centre de compétences Analyses fondamentales, Secteur Statistique	Statistique de l'aide et des soins à domicile (SPITEX)	1
19	Office fédéral de la statistique OFS, Section Travail et vie active	Enquête suisse sur la population active (ESPA)	4

## Inventaire d'une sélection des banques de données sur la santé en Suisse

N°	Producteur de données	Nom de la banque de données	Niveau de sélection
20	Office fédéral de la statistique OFS, Section de l'évolution de la population	Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)	1
21	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Statistique des coûts par cas	4
22	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Statistique des hôpitaux	1
23	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Statistique médicale des hôpitaux	1
24	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Enquête suisse sur la santé, ESS – Microrecensement sur la santé	2
25	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Statistique du traitement et de l'assistance ambulatoires dans le domaine de l'alcool et de la drogue (SAMBAD)	6
26	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Statistique des coûts et du financement de la santé (statistique de synthèse)	3
27	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Statistique des établissements de santé non hospitaliers	1
28	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la santé	Statistique des causes de décès	1
29	Office fédéral de la statistique OFS, Section Industrie et services	Recensement des entreprises	4
30	Office fédéral de la statistique OFS, Section de la politique, de la culture et des médias	Votations populaires fédérales, POLSTA	4
31	Office fédéral de la statistique OFS, Section des prix	Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)	4
32	Office fédéral de la statistique OFS, Section des prix	Indice des tarifs hospitaliers (indice des tarifs hospitaliers dans le cadre de l'indice des prix à la consommation)	6
33	Office fédéral de la statistique OFS, Section du droit et de la justice	Statistique de l'aide aux victimes	4
34	Office fédéral de la statistique OFS, Section des transports	Accidents de la route	4
35	Régie fédérale des alcools RFA	Consommation d'alcool	5
36	Administration fédérale des finances AFF	Statistique des finances publiques	4
37	DDPS Etat-major général, Grasan, Service médical de l'armée	Système d'information médicale de l'armée, MEDISA	2
<b>Autres producteurs de données en Suisse</b>			
38	Conférence d'assureurs suisses maladie et accidents (Cosama)	Hospitalisation privée (assurances en division privée et semi-privée des assurés de Cosama)	5
39	Conférence d'assureurs suisses maladie et accidents (Cosama)	Indice Cosama (données LAMal des assurés Cosama)	5
40	CSS Assurance	DataWareHouse CSS (données des assurés CSS)	3
41	FMH, Fédération des médecins suisses	Registre des médecins FMH	4
42	Institution commune LAMal	Données de la compensation des risques	1
43	gfs.bern	Moniteur de la santé (monitorage de la politique sanitaire)	2
44	IHA-IMS HEALTH GmbH	Indice suisse des pharmacies / médecins dispensants (chiffre d'affaires global réalisé avec la vente de médicaments dans des pharmacies et par l'intermédiaire de médecins dispensants)	2
45	IHA-IMS HEALTH GmbH	OTC Index Schweiz (chiffre d'affaires global réalisé avec les médicaments vendus sans ordonnance dans les pharmacies et les drogueries)	2
46	IHA-IMS HEALTH GmbH	Schweizerischer Diagnoseindex, SDI	2
47	IHA-IMS HEALTH GmbH	Statistique secondaire IHA-IMS (densité des prestataires)	2
48	IHA-IMS HEALTH GmbH	Spital Index Schweiz, SPI (achats de médicaments effectués par les hôpitaux)	3
49	Institut de santé et d'économie ISE	NURSING data (données sur les soins)	4
50	Institut für Suchtforschung ISF	Statistique de base act-info-FOS de la Ligue pour l'évaluation des traitements résidentiels de la toxicomanie	4
51	CIQ – Service de coordination et d'information pour la promotion de la qualité H+/santésuisse	Questionnaire structuré sur le rapport qualité (questionnaire rempli par les hôpitaux suisses)	2
52	Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) c/o Suva	Statistique de l'assurance-accidents LAA	1
53	santésuisse – Les assureurs-maladie suisses	Pool de données santésuisse (données des assureurs-maladie figurant dans le pool de données)	1
54	Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ISPA	Enquête sur les comportements de santé des écoliers – une étude de tendance comparative au niveau international (Health Behaviour in School-Aged Children, HBSC)	4

N°	Producteur de données	Nom de la banque de données	Niveau de sélection
55	Etude suisse de cohorte VIH	Etude suisse de cohorte VIH (Swiss HIV Cohort Study, SHCS)	5
56	Panel suisse de ménages PSM	Panel suisse de ménages PSM	2
57	Croix Rouge Suisse CRS	Reconnaissance des titres professionnels par la Croix-Rouge suisse, CRS	5
58	Swiss Teratogen Information Service, Hôpital Beaumont, Lausanne	Swiss Teratogen Information Service, STIS (risques liés à la prise de médicaments pendant la grossesse)	4
59	Association suisse des registres des tumeurs ASRT	Registres des tumeurs, banques de données centrale de l'Association suisse des registres des tumeurs, ASRT	4
<b>Producteurs de données internationaux</b>			
60	Organisation de coopération et de développement économiques OCDE	Données sur la santé de l'OCDE	5
61	Organisation mondiale de la santé OMS	Banque de données Health for all de l'OMS	5

## Classification des banques de données

Dans le cadre de ses activités, l'Obsan souhaite pouvoir évaluer les banques de données figurant dans l'inventaire de manière différenciée et les sélectionner selon leur importance. A cette fin, huit critères d'évaluation ont été définis et ont permis de distinguer deux niveaux d'importance. Ce système d'appréciation a été mis en oeuvre sur la base des indications fournies par les producteurs de données et les experts.

Pour le premier niveau d'importance, les critères sont les suivants: «Actualité de la banque de données», «Rapport avec la thématique de la santé», «Qualité méthodologique» ainsi que «disponibilité électronique». Concernant le second niveau d'importance défini, les quatre critères suivants entrent en ligne de compte: «Importance à long terme au niveau de la politique sanitaire», «Possibilité de régionalisation de l'exploitation des données», «Non-limitation à certaines maladies» (par ex. VIH/Sida) ainsi que «Non-limitation à certaines institutions» (par ex. à certaines caisses-maladie).

Les 61 banques de données ont été examinées à l'aide de ces huit critères et réparties en six niveaux de sélection. 30 d'entre elles ont satisfait aux quatre critères du premier niveau d'importance. Et seulement 11 ont répondu sans aucune restriction aux quatre critères du second niveau d'importance. Le niveau de sélection de chaque banque de données est indiqué dans le tableau 1.

Lors de la réalisation de l'inventaire, aucune analyse supplémentaire se rapportant au contenu n'a été effectuée. Il n'a été procédé à aucune recherche pour savoir par exemple quelle banque de données contenait des informations sur l'état de santé. La banque de données ACCESS devrait en principe permettre de telles investigations.

## Supports d'information se rapportant à l'inventaire

Pour présenter le projet d'Inventaire des banques de données dans le domaine de la santé en Suisse, les auteurs et l'Obsan ont défini trois supports d'information. A l'intention du grand public, l'Obsan a rédigé le *document de travail n° 6*, disponible en français et en allemand.

Ce document de travail se fonde sur le *rapport de recherche n° 2* ; celui-ci explique en détail la méthode de sélection des banques de données et donne les descriptifs complets (16 variables) des 61 banques de données de l'inventaire, ainsi que la classification des banques de données selon un certain nombre de critères de sélection déterminés. Le protocole de recherche contient par ailleurs en annexe le questionnaire utilisé pour interroger par écrit les producteurs de données, des exploitations supplémentaires de la classification des banques de données et la liste exhaustive des quelque 300 banques de données. Il est vendu au prix de 10 francs et peut être commandé par téléphone au 031 919 13 10 ou via Internet sous <http://www.obsan.ch/bestellungen/d/index.htm>.

Le troisième support d'information est une banque de données *ACCESS*. Celle-ci contient toutes les informations disponibles sur les 61 banques de l'inventaire et sur les autres 200 banques qui ne sont pas présentées plus en détail (294 enregistrements au total). La banque *ACCESS* est réservée dans un premier temps à l'usage interne de l'Obsan.